

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2008-65 du 2 juin 2008 portant délégation de signature de M. Martres (Jérôme), directeur du département maîtrise d'ouvrage du transport [MOT] à M. Caligny (Didier), responsable de l'unité matériel roulant ferroviaire – mouvement des trains (RATP)

NOR : *DEVT0822724S*

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2008 (note générale n° 5698) au directeur du département MOT par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Caligny (Didier), responsable de l'unité matériel roulant ferroviaire – mouvement des trains, à l'effet de signer, en son nom les actes suivants :

- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, conventions et avenants éventuels.
- 1.2. marchés d'un montant inférieur à 400 000 euros ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure inférieur à 400 000 euros.
- 1.3. Les autres conventions, ainsi que leurs avenants éventuels.
- 1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.
- 1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés et conventions susvisés, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service ; les bons de commande, les décisions de réception des prestations, et les décomptes.
- 1.6. Tout acte nécessaire aux opérations de construction, démolition et aménagement foncier.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation faite par la note générale n° 2007-29 en date du 11 mai 2007.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 2 juin 2008.

*Le directeur du département
MOT,
J. Martres*